

la session, sauf lorsqu'il y a ajournement pendant quatre jours consécutifs ou plus.

La composition du Conseil exécutif du Manitoba est indiquée à l'Appendice 8.

Saskatchewan. Le gouvernement de la Saskatchewan se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative. L'honorable C. Irwin McIntosh remplit la fonction de lieutenant-gouverneur depuis le 28 février 1978. L'Assemblée législative comprend un nombre statutaire de 61 membres élus pour une durée maximale de cinq ans. Aux élections générales d'octobre 1978, 44 néo-démocrates et 17 progressistes-conservateurs ont été élus pour former la 19^e législature de la Saskatchewan.

Outre l'indemnité et l'allocation de session, le premier ministre reçoit \$29,348 par an et chacun des ministres du Cabinet \$22,078. Le chef de l'opposition touche \$22,078 et une indemnité de \$53,850 par an. Le président reçoit \$9,962 et le président suppléant \$8,616.

Chaque député reçoit une indemnité annuelle de \$9,962, une allocation de dépenses de \$8,885 et une allocation de session de \$5,385 sujette à une retenue de \$50 par jour d'absence dépassant cinq. Les députés des deux circonscriptions situées le plus au nord, soit Athabasca et Cumberland, reçoivent chacun une indemnité annuelle de \$11,254 et une allocation de dépenses de \$9,186. Sauf les membres du Conseil exécutif et les leaders de l'opposition, tous les députés ont droit à une indemnité quotidienne de dépenses de \$59 pour chaque jour de présence à une réunion de l'Assemblée ou d'un comité de celle-ci au cours d'une session. Les whips du parti au pouvoir et de l'opposition reçoivent chacun une allocation annuelle de \$1,615, et les secrétaires de l'Assemblée législative une allocation annuelle de \$5,385 chacun.

La composition du Conseil exécutif de la Saskatchewan figure à l'Appendice 8.

Alberta. En plus du lieutenant-gouverneur, fonction remplie depuis octobre 1979 par l'honorable Frank Lynch-Staunton, le gouvernement de l'Alberta comprend le Conseil exécutif et l'Assemblée législative composée de 79 députés élus pour une durée maximale de cinq ans. Le 14 mars 1979, 74 progressistes-conservateurs, quatre membres du crédit social et un néo-démocrate ont été élus à la 19^e législature de l'Alberta.

Chaque député reçoit une indemnité de session de \$21,000 et une allocation de dépenses de \$6,176, plus un montant maximal de \$50 par jour où ses fonctions l'obligent à s'absenter de son lieu de résidence habituelle durant la session. Outre l'indemnité et l'allocation de dépenses, le président touche \$19,600 et le président suppléant \$7,300. Le chef de l'opposition reçoit, en plus de l'indemnité et de l'allocation, un traitement de \$32,000. Par ailleurs, ces trois parlementaires reçoivent chacun un montant maximal de \$50 par jour où les travaux de la session les obligent à s'absenter de leur lieu de résidence habituelle. Outre l'indemnité de session et l'allocation, le premier ministre touche \$39,300, les autres ministres \$32,000, et les ministres sans portefeuille \$22,700. Ces chiffres sont en vigueur depuis le 1^{er} novembre 1979.

La composition du Conseil exécutif de l'Alberta est précisée à l'Appendice 8.

Colombie-Britannique. Le gouvernement de la Colombie-Britannique se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative. La fonction de lieutenant-gouverneur est remplie depuis le 18 mai 1978 par l'honorable Henry P. Bell-Irving. L'Assemblée législative compte 57 membres élus pour une durée maximale de cinq ans. En mai 1980, la position des partis était la suivante: crédit social 31, néo-démocrates 26.

Les membres du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative reçoivent une indemnité annuelle de \$21,000 et une allocation annuelle de dépenses de \$10,500. En outre, le premier ministre touche un traitement annuel de \$28,000; chaque ministre du Cabinet (avec portefeuille) \$24,000, et chaque membre du Conseil exécutif sans portefeuille \$21,000. Le chef de l'opposition et le président de l'Assemblée reçoivent une allocation spéciale de dépenses de \$19,000, et le président suppléant et le chef d'un parti politique reconnu, de \$8,500.

La composition du Conseil exécutif de la Colombie-Britannique figure à l'Appendice 8.